

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DPA 80 Conservatoire municipal d'arrondissement 16-18 rue Nicolas Fortin et 67-69 avenue Edison (13e) – Relogement – Autorisation de signature de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

MM. Bruno JULLIARD et Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants,

Vu la délibération 2009 DPA 96, en date des 9 et 10 mars 2009, approuvant le principe de réalisation des travaux de relogement du conservatoire municipal d'arrondissement 16-18, rue Nicolas Fortin (13e) et les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre correspondant ;

Vu la délibération 2010 DAJ 1 des 9 et 10 mars 2009 par laquelle le Conseil de Paris a autorisé Mme la Maire de Paris à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le relogement du conservatoire municipal d'arrondissement au lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, le groupement Agence d'architecture Brochet Lajus Pueyo, Khephen Ingénierie, Alto Ingénierie, Architecture et Technique et IdB Acoustique pour un montant de 1 854 414,27 euros TTC valeur septembre 2009 ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n° 20101210002134 signé le 25 février 2010 et notifié le 1er avril 2010 ;

Vu l'avenant n° 20101210002134-1 au marché, approuvé par le pouvoir adjudicateur le 8 novembre 2011 et notifié le 21 novembre 2011 aux membres du groupement de maîtrise d'œuvre et concernant l'ajout d'un cinquième cotraitant (SMT ingénierie et Environnement) et l'affermissement du forfait de rémunération, basé sur un coût prévisionnel des travaux arrêté à 13 406 720 euros HT (au lieu de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de 13 008 000 euros HT), augmentant la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre de 45 533,83 euros HT soit 54 458,46 euros TTC, représentant une augmentation de 2,9 % du montant du marché initial ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, en date du 25 octobre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour le relogement du conservatoire municipal d'arrondissement 16-18, rue Nicolas Fortin et 67-69 avenue Edison 75013 Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour le relogement du conservatoire municipal d'arrondissement 16-18, rue Nicolas Fortin et 67-69 avenue Edison (13e), d'un montant de 40 629,89 euros H, portant le montant des honoraires du maître d'œuvre à 1 636 674,32 euros HT.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée aux chapitres 20 et 23, natures 2031, 2313, rubrique 311, missions 40000-99-080 du Budget d'Investissement de la Ville de Paris, exercices 2016 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO